

CHAPITRE 4

Les causes célèbres

Geneviève Ouellet

à partir des dossiers colligés par

Élizabeth Campos, Louise Fines et Jean-Michel Tessier-Jasmin

Le Canada, bien que relativement peu touché par le terrorisme, n'en a pas moins connu ses épisodes spectaculaires, dont une des attaques les plus meurtrières de l'histoire. Ce chapitre passe en revue cinq des plus célèbres exemples de terrorisme national et international au Canada¹. Intéressants en soi, ces cas montrent également dans leur synthèse que le phénomène dont ils sont censés faire partie, le terrorisme, est extrêmement variable et qu'une seule vraie constante peut y être décelée: la volonté d'utiliser la violence pour entraîner une transformation sociale ou politique. Certains de ces objectifs se situent à un niveau strictement local, visant un groupe restreint de personnes. D'autres sont liées à des situations qui existent uniquement à l'étranger, sans répercussion directe au Canada. D'autres encore visent très large et tentent d'affecter l'ensemble du pays. Ce haut degré de variation est également observable du côté des moyens employés et de l'intensité de la violence, qui va du simple vandalisme aux bombes de grande puissance.

Le premier épisode dont il sera question est celui des «Fils de la liberté», groupe fondamentaliste et extrémiste issu de la communauté doukhobor du Canada. Aspect intéressant, la majorité des milliers d'attaques commises par le groupe furent d'intensité relativement faible. À un point tel qu'on pourra s'interroger sur leur nature: s'agit-il bien de

1. La majorité du contenu empirique à la base de ce chapitre est tiré des travaux réalisés par les membres de l'ERTA, qui sont accessibles en ligne (<erta-tcrg.org>).

terrorisme? Les actes sont-ils suffisamment graves, nombreux, leur nature correspond-elle à du terrorisme? Tout dépend, bien sûr, de la définition qu'on choisit d'adopter. L'histoire des Fils de la liberté souligne la difficulté de définir le terrorisme et peut nous aider à en identifier les contours. Elle nous informe également sur un autre aspect important de la question : comment un mouvement ou un groupe terroriste *s'éteint*.

La seconde histoire est celle d'un groupe d'idéalistes dont la brève carrière, au début des années 1980, provoqua néanmoins une destruction sensiblement plus importante que celle des Fils de la liberté. Sous le nom de « Direct Action » (sans lien avec le groupe français *Action directe*), cinq jeunes de l'Ouest canadien se sont attaqués à un certain nombre de cibles hétéroclites, chaque fois motivés par un objectif différent. Cette évolution rapide attire particulièrement l'attention et distingue le groupe d'autres formations semblables.

Il sera ensuite question du deuxième attentat le plus meurtrier de l'histoire — le premier étant bien entendu les événements du 11 septembre 2001. Il s'agit des deux bombes placées à bord d'avions de la compagnie Air India par des extrémistes sikhs voulant se venger du gouvernement indien en 1985. L'aspect particulier de ces attaques est qu'elles sont essentiellement le produit d'événements survenus à l'étranger, sans aucun rapport avec le Canada ou les Canadiens — bien que la plupart des victimes aient été canadiennes.

En fait, la majorité des activités terroristes qui se déroulent au Canada appartiennent à ce qui est convenu d'appeler les « activités secondaires », qui consistent principalement à avoir des activités de recrutement, de financement et de propagande, ou à se procurer du matériel afin de soutenir les activités « primaires », les actes de violence, qui ont lieu ailleurs. Le cas des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (TLET) est l'exemple le plus connu d'un groupe voué à de telles activités sur le territoire canadien, surtout dans les villes de Toronto et de Montréal. Les TLET présentent également un autre angle d'intérêt particulier : leurs liens étroits avec la politique locale et fédérale.

Finalement, à travers l'histoire des membres de la famille Khadr, nous explorerons la création d'un réseau familial de terroristes liés de très près, et dès ses débuts, à l'organisation d'Oussama Ben Laden au Pakistan et en Afghanistan.

1. Les Doukhobors et les Fils de la liberté

Les avis sont partagés sur la nature terroriste des activités des « Fils de la liberté », sous-groupe extrémiste de la secte des Doukhobors. S'ils sont inclus ici, ce n'est pas parce que nous avons la conviction que les Fils de la liberté sont effectivement des terroristes, mais précisément parce que nous voulons illustrer cette ambiguïté. En effet, la grande majorité des actes posés par les membres de ce groupe était plus proche du vandalisme que du terrorisme — selon la plupart des définitions. Si on se réfère à Schmid et Jongman², pour qu'il y ait terrorisme il doit y avoir des victimes humaines. Or, comme nous le verrons plus bas, les Fils de la liberté ont fait très peu de victimes.

Un autre aspect intéressant de l'histoire des Fils de la liberté est qu'elle illustre une forme particulière de la fin d'un mouvement. L'extinction des activités de ce groupe est due à deux facteurs : l'incarcération et le vieillissement des membres radicaux. En effet, les actes commis par les Fils de la liberté étaient en fait l'œuvre d'une seule génération, dont les descendants ne suivirent pas les traces.

Les origines

Originaires de Russie, les Doukhobors formaient un groupe religieux dont les principes étaient dérivés des croyances orthodoxes mais dont certaines convictions étaient incompatibles avec celles de l'Église d'État. Ils rejetaient la Bible comme source d'autorité, la légitimité des lieux de culte, de l'ensemble des sacrements, des icônes et du clergé, et prônaient l'égalité des hommes et des femmes. Leur position pacifiste radicale allait également à l'encontre du militarisme du pouvoir tsariste. Ils refusaient, entre autres, de se plier au service militaire obligatoire. En fait, les Doukhobors avaient tendance à rejeter toute autorité autre que l'autorité divine qui, selon eux, est présente dans chaque être humain.

À la fin du XIX^e siècle, leur dissidence leur valut d'être persécutés par l'État russe. En 1887, le leader des Doukhobors, Peter V. Verigin, fut trouvé coupable, sans procès, d'avoir causé des troubles et fut exilé en

2. Schmid, Alex et Albert Jongman, *Political Terrorism A New Guide to Actors, Authors, Concepts, Data Bases, Theories and Literature*, nouvelle édition, New Brunswick, Transaction, 1988.

Sibérie. La communauté désira, à cette même époque, quitter la Russie, ce qui leur fut interdit.

En 1897, à la suite d'une campagne de sympathie initiée par l'écrivain Léon Tolstoï par un article dénonçant leur oppression dans le *Times* de Londres, les Doukhobors obtinrent finalement le droit de quitter la Russie, à condition de ne plus jamais y revenir. Ils furent également appuyés par un professeur de l'Université de Toronto, qui persuada les autorités canadiennes d'accepter leur immigration. C'est ainsi qu'en 1899, plus de 7500 Doukhobors débarquèrent à Halifax pour à terme s'établir beaucoup plus à l'ouest, dans une région de la future Saskatchewan.

Les Doukhobors au Canada

Le gouvernement canadien fournit aux nouveaux arrivants des provisions et des terres, en plus de les exempter du service militaire. Ils devaient, en contrepartie, procéder à l'enregistrement de ces terres, les labourer et payer les taxes applicables. Les Doukhobors, qui rejetaient l'idée de la propriété privée, purent également se regrouper en village afin de vivre en communauté et enregistrèrent leurs terres au nom de la collectivité. En 1902, leur chef, Peter V. Verigin, dont l'exil était terminé, put les rejoindre au Canada.

Cependant, l'absence du leader dans les premières années passées en sol canadien avait provoqué des dissensions à l'intérieur même du groupe. Un sous-groupe formé de membres plus radicaux se mit à interpréter librement les rares messages reçus de leur chef en exil. Entre autres, ils jugèrent bon, étant donné que selon leur croyance, toute créature vivante se devait d'être libre, de relâcher tout animal domestique et de détruire rituellement tout vêtement ou objet fabriqué à partir de cuir animal.

En 1906, des changements institués par le gouvernement contribuèrent à diviser davantage la communauté. En effet, l'enregistrement des terres à titre individuel fut rendu obligatoire en Saskatchewan (fondée un an plus tôt) et on demanda aux Doukhobors de prêter serment d'allégeance à la Couronne (et, par conséquent, de perdre leur exemption du service militaire), ce que plusieurs contestèrent. En 1907, la loi fut renforcée et le refus d'obéir aux nouvelles directives gouvernementales causa l'annulation de l'enregistrement de 2500 terres. Plusieurs Doukhobors décidèrent

d'obtempérer afin de conserver leurs terres et commencèrent à s'assimiler à la société canadienne. Les plus radicaux continuèrent, eux, de refuser ce qu'ils percevaient comme une entrave à leurs convictions profondes.

C'est ainsi qu'avec le temps, la communauté Doukhobor en vint à se scinder en trois clans :

Les Orthodoxes : ils formaient le groupe le plus vaste. Ils restèrent sous l'autorité de Verigin et se renommèrent Christian Community of Universal Brotherhood. Ils développèrent de grandes entreprises communautaires, telles que des fabriques de confiture, de marmelade et de miel. À l'époque de la Seconde Guerre mondiale, la structure de cette communauté s'effondra et fut remplacée par l'Union of Spiritual Communities of Christ.

Les Indépendants : au début du 20^e siècle, ils représentaient environ 10 % des Doukhobors. Ils acceptèrent de suivre les nouvelles règles établies par le gouvernement canadien concernant l'enregistrement des terres et se mirent peu à peu à s'adapter à leur société d'accueil, notamment en renonçant au communautarisme pour vivre de façon de plus en plus individualiste.

Les Fils de la liberté : ce groupe était constitué des membres les plus radicaux. Ils étaient en désaccord avec le gouvernement ainsi qu'avec les Doukhobors qui se pliaient aux nouvelles règles canadiennes. Pour communiquer leur mécontentement, ils produisirent plusieurs pétitions, firent des marches de protestation, des grèves de la faim ou encore des parades de nudité à travers les villes et les villages. C'est aux Fils de la liberté qu'on impute également les nombreux actes de violence reprochés aux Doukhobors.

Un grand nombre de Doukhobors, après la saisie des terres non-enregistrées, prirent le chemin de la Colombie-Britannique (principalement vers le district de Kootenay et les environs de Grand Forks), où l'enregistrement individuel des terres n'était pas obligatoire, ni le serment d'allégeance. Malgré ce déplacement, les mêmes problèmes que ceux vécus en Saskatchewan se mirent à ressurgir.

En 1924, Peter V. Verigin fut tué dans l'explosion d'un train, incident qui n'a jamais été résolu. Plusieurs attribuèrent cet événement aux Fils de la liberté qui étaient en désaccord avec leur chef, surtout depuis que ce dernier avait dénoncé certaines de leurs activités. Son fils, Peter Verigin II, quitta la Russie et vint s'installer en Colombie-Britannique en 1927 afin de lui succéder.

Lorsque la Dépression frappa le Canada, seules les terres individuelles furent protégées des saisies, et c'est ainsi qu'en 1939, les Doukhobors perdirent à nouveau leurs terres. Ils se retrouvèrent à la rue et plusieurs décidèrent de se trouver du travail en ville, d'y demeurer et, finalement, de s'adapter à la société canadienne dominante.

Les actes de violence

Les Fils de la liberté continuèrent à lutter contre l'assimilation et à s'opposer fortement aux autres Doukhobors, parfois de façon violente. Ils privilégièrent les incendies et les attentats à la bombe. Ils s'attaquèrent à différents symboles gouvernementaux, notamment des écoles (ils refusaient d'envoyer leurs enfants dans les écoles publiques), des bureaux de poste, des réseaux électriques ou encore des chemins de fer. Ils détruisirent également de nombreuses maisons appartenant aux Doukhobors qu'ils jugeaient impies ainsi que plusieurs monuments ou sanctuaires érigés à la mémoire des Doukhobors (leurs croyances leur interdisaient de tels lieux de culte). Ils allèrent même jusqu'à détruire leurs propres biens et demeures, afin de retourner à une vie plus simple.

L'escalade des actes violents progressa jusqu'au milieu des années 1960 et s'affaiblit par la suite. Depuis 1923, on a dénombré, selon les sources³, de quelques centaines à plus de mille incidents imputables aux Fils de la liberté. Entre 1923 et 1925, ils sont responsables des incendies de 9 écoles publiques. Ils commettent, jusqu'en 1937, 153 déprédations et 44 incendies et, de 1946 à 1957, 118 incendies. Au plus fort de leur activité, entre 1960 et 1962, on leur attribue 197 incidents de terrorisme : incendies, attentats à la bombe, sabotages. Pour la période allant de 1973 à 2003, l'ERTA a recensé 44 actes de terrorisme commis par ces Doukhobors radicaux. L'événement le plus récent remonte au 5 août 2001, alors qu'une dame âgée de 81 ans, Mary Braun, tenta de mettre le feu au laboratoire informatique d'un collègue. Elle avait déjà à son actif une douzaine d'incendies qui lui avaient valu une dizaine de condamnations (et 23 ans de prison

3. Entre autres, Torrance, J., *Public Violence in Canada, 1887-1982*, Montréal, McGill University Press, 1986; Ross, Jeffrey Ian, « Attributes of Domestic Political Terrorism in Canada, 1960-1985 », *Terrorism*, 11, 1988, p. 213-233; Kellett, Anthony, « Terrorism in Canada, 1960-1992 », dans J.I. Ross, *Violence in Canada Sociopolitical Perspectives*, Don Mills, Oxford University Press, 1995, p. 284-312.

au total). Lors de son procès, elle refusa de se vêtir, méthode de contestation utilisée par les Fils de la liberté depuis le début du xx^e siècle.

Si on ne tient pas compte de l'attaque non résolue de 1924 contre le train dans lequel prenait place Verigin, et qui fit 19 morts, les attaques des Fils de la liberté n'ont fait qu'un nombre limité de victimes. Les morts recensées sont principalement celles des auteurs d'attentats qui ont péri dans l'explosion de leur propre bombe. En contrepartie, elles ont causé énormément de dommages matériels et financiers. Les nombreuses destructions de maisons, centres et immeubles appartenant aux Doukhobors ainsi que les dégâts aux infrastructures publiques (écoles, bureaux de postes, chemins de fer, réseaux électriques) ont entraîné des coûts élevés en termes de reconstruction et de désorganisation partielle des services publics.

Réaction des autorités canadiennes

Après leur arrivée au pays, les valeurs et croyances des Doukhobors se retrouvèrent rapidement en conflit avec celles de la société canadienne. Les autorités canadiennes durent intervenir à plusieurs reprises afin de persuader les plus récalcitrants de s'assimiler à leur pays d'adoption ainsi que pour contrer les actes de violence. Dès 1902, alors que les Fils de la liberté se regroupèrent pour un pèlerinage vers la « Terre promise » (au Manitoba), ils connurent leurs premiers démêlés avec les autorités, qui s'opposaient à cette migration. Plusieurs hommes furent incarcérés, les femmes et les enfants protestèrent et furent renvoyés en Saskatchewan, de gré ou de force.

Bien qu'initialement les Doukhobors aient été exemptés du service militaire, avaient reçu des terres ainsi que l'autorisation de vivre en communauté, la position du gouvernement changea après quelques années. En 1906, après la fondation de la province de Saskatchewan, le gouvernement commença à resserrer les lois concernant l'enregistrement des terres et les Doukhobors, qui rejetaient la notion de propriété privée, ne purent plus enregistrer leurs terres et leurs fermes au nom de la communauté. Ceux qui refusèrent de prêter allégeance à la Couronne se virent retirer leurs terres. Une loi promulguée en 1914 permit au gouvernement de saisir les propriétés des Doukhobors qui continuaient de ne pas enregistrer les naissances, décès et mariages et qui n'envoyaient pas

leurs enfants à l'école publique⁴. Les autorités canadiennes utilisèrent ce droit en 1923 et retirèrent les terres de plusieurs Fils de la liberté, ce qui fut le déclencheur des nombreux actes de violence commis par la suite. Les Doukhobors perdirent également leur droit de vote en 1919 et ne le retrouvèrent qu'en 1956.

En 1953, le gouvernement réagit une fois de plus à leur refus d'envoyer leurs enfants à l'école en retirant plus de 150 enfants de leur famille pour les placer dans des internats et en emprisonnant plusieurs membres des Fils de la liberté. Plusieurs autres furent également arrêtés en mars 1962, soupçonnés d'avoir perpétré différents attentats à la bombe et accusés de conspiration en vue d'intimider le gouvernement. Après ces arrestations, les femmes brûlèrent plus de 200 de leurs propres demeures et protestèrent au moyen de parades de nudité. En août de la même année, les hommes arrêtés purent recouvrer leur liberté, les accusations contre eux ayant été levées. C'est à partir de ce moment que les actes violents des Fils de la liberté commencèrent à décroître de façon importante.

Au cours des années 1960, le tiers des effectifs de la Gendarmerie royale (qui tient lieu de police provinciale en Colombie-Britannique) était concentré sur le territoire où étaient installés les Doukhobors. Toujours à cette époque, le nombre de Fils de la liberté emprisonnés était si important que les autorités firent construire une nouvelle prison, près de Vancouver. Cela explique en grande partie la baisse marquée de leurs activités après 1962. À leur sortie de prison, la génération militante des Fils de la liberté avait atteint un âge vénérable où la plupart des activités violentes sont abandonnées.

2. Direct Action

Direct Action fut un groupe de cinq jeunes radicaux, formé en Colombie-Britannique au début des années 1980. Après un grand nombre de petits actes criminels sans envergure (vols de véhicules, d'armes, vandalisme), mais auxquels ils donnèrent toujours une connotation « politique », ils débutent une campagne de violence plus intensive.

4. Radio-Canada, 2006, *Les doukhobors, lutteurs de l'esprit*, <http://archives.radio-canada.ca/IDD-0-10-1865/vie_societe/doukhobor>.

Leurs cibles varient énormément et dénotent une opposition contre plusieurs aspects de la société moderne : environnementalistes, ils tentent de détruire les installations de BC Hydro ; pacifistes, ils s'attaquent à des manufacturiers d'armement féministes, ils détruisent des clubs vidéos X.

Le groupe fut surnommé « *The Squamish Five* » par les médias, d'après le nom de la ville où eu lieu leur arrestation (on les appelait aussi « *Vancouver Five* »). Il s'agit ici davantage d'un groupe d'idéalistes, d'amateurs, que de terroristes aguerris. Ils multiplièrent les bourdes lors de la perpétration de leurs attaques et leurs tactiques, bien que spectaculaires, n'étaient pas à la hauteur de leurs objectifs. Laissant plusieurs indices permettant de les retracer, leur carrière terroriste ne durera qu'un an et demi.

Les membres du groupe

Ann Hansen, dont les parents d'origine danoise avaient immigré au Canada, a grandi à Concord, en banlieue de Toronto. Adolescente, elle s'identifiait à la contre-culture hippie et avait le Front de libération du Québec (FLQ) en admiration. Elle étudia la politique à l'Université de Waterloo, en Ontario. En 1979, elle partit pour l'Europe afin d'étudier les groupes de guérilla urbains, dans le cadre de ses recherches au Département d'études intégrées de l'université. Elle entra en contact avec des sympathisants de la Fraction armée rouge (*Red Army Fraction* [RAF] – groupe révolutionnaire terroriste qui a vu le jour en Allemagne en 1970) – en fréquentant les librairies activistes de gauche à Londres et en remontant la filière jusqu'à Paris, où elle prit part à certaines de leurs activités de soutien⁵. À l'été 1980, Hansen fait la rencontre de Brent Taylor chez un ami commun, où se préparait une manifestation anti-nucléaire. Elle fut arrêtée à peine deux ans et demie plus tard, à l'âge de 29 ans (janvier 1983). Quelque temps après sa remise en liberté, elle publia, en 2001, un livre intitulé *Direct Action: Memoirs of an Urban Guerrilla*⁶, dans lequel elle raconte l'histoire du groupe.

5. Hansen, Ann, *Direct Action: Memoirs of an Urban Guerrilla*, Toronto, Between the Lines, 2001, p. 23-29. À l'avenir : Hansen, 2001.

6. Ce livre est d'ailleurs la source principale des informations contenues dans cette section.

Brent Taylor est originaire de Victoria, en Colombie-Britannique. Il provient d'une famille issue de la haute classe moyenne, ses parents étant tous deux professeurs d'université. Avant sa participation aux activités de Direct Action, il était connu pour avoir « entarté » Joe Clark, le 29 novembre 1977, alors chef du Parti progressiste conservateur⁷. Par la suite, il apprit le maniement d'armes et différentes tactiques militaires lors de son bref séjour dans l'armée. Il vivait en colocation avec Doug Stewart et Hansen les rejoignit en 1980. Taylor et Hansen s'impliquent dans des causes de gauche en distribuant des pamphlets et collant des posters.

Doug Stewart a fait des études universitaires en mathématiques et en physique à l'Université de Colombie-Britannique. Il a également appris, en autodidacte, les rudiments des engins explosifs. Stewart était le chercheur du groupe, obtenant les informations nécessaires sur les cibles de leurs attaques.

Gerry Hannah a fait partie, entre 1978 et 1981, d'un groupe de musique punk rock nommé *The Subhumans*. Il y était connu sous le nom de « Useless ». En 1981, il quitte le groupe afin de rejoindre les rangs de Direct Action. À sa sortie de prison dans les années 1990, il se joint à nouveau à son groupe musical pour participer à une tournée. En 2004, Hannah fut le sujet d'un documentaire intitulé *Useless*, d'après son nom d'artiste. Le groupe a lancé un nouvel album en 2006.

Julie Belmas était la copine de Gerry Hannah. Elle était également une adepte de la contre-culture punk. C'est elle qui introduit Hannah aux autres membres de Direct Action. À peine âgée de 20 ans lorsqu'elle fut arrêtée, elle réussit à faire diminuer sa peine en appel en faisant retomber une partie de la responsabilité des attaques sur les autres membres du groupe.

On voit que, contrairement aux autres groupes dont il est question dans ce chapitre, les membres de Direct Action sont des canadiens de souche (sauf Ann Hansen, dont les parents viennent du Danemark). La plupart proviennent de la classe moyenne et ont reçu une éducation universitaire.

7. *Ubysey*, « Joe Clark gets pie-eyed at UBC », 2 décembre 1977, p. 3.; Hansen, 2001, p. 41.

La violence au service du politique

Au départ, Stewart, Hansen et Taylor vivent en marge de la société, répondant à leurs besoins en faisant de petits vols à répétition, que Hansen justifie ainsi :

We ardently believed that we were helping people and the environment by spending our days to change it radically. We accepted welfare as the least we were owed for our efforts and suffered no pangs of conscience in supplementing our meagre incomes by looting and pillaging Vancouver's various capitalist enterprises⁸.

Les trois comparses volent de la nourriture de divers supermarchés, leurs repas de plusieurs restaurants et les voitures de leurs voisins. Ils commettent également quelques vols à main armée. Peu de temps avant de se faire arrêter, ils planifiaient de dévaliser un camion de transport de valeurs de la compagnie Brink's.

Certains des crimes commis par la suite par Direct Action sont plus graves et mènent directement à leurs actes terroristes. À l'automne 1981, ils volent 160 kg d'explosifs, propriétés du Département des autoroutes, utilisés pour excaver les montagnes. Ces explosifs étaient conservés le long des routes dans des dépôts en acier verrouillés, mais faciles à forcer.

Au mois de décembre de la même année, Stewart lit un article sur la sécurité résidentielle. Cet article est signé par un membre de la *Thompson Mountain Shooting Association*, dont l'adresse est facilement découverte. La nuit d'un meeting de l'association, Hansen et Taylor réussissent à subtiliser plusieurs armes à son domicile (entre autres, un .357 magnum, un .44 magnum, un calibre 12 à pompe, un pistolet 9mm et un .45 ainsi qu'une carabine M-1)⁹.

Leur première action militante violente eut pour cible la compagnie minière Amax, qu'ils accusaient de détruire l'environnement et de nuire au mode de vie des autochtones Nishgas, avec la bénédiction du ministère de l'Environnement. Ils commencèrent par s'introduire par effraction dans les bureaux de Amax, situés au centre-ville de Vancouver pour y faire des graffitis sur les murs. Ils sont récompensés, le lendemain, par un article dans un journal local — qui les traite toutefois de « yahoos »

8. Hansen, 2001, p. 49.

9. *Ibid.*, p. 143.

(écervelés). La deuxième attaque, le 10 mai 1981, a eu lieu non pas contre les bureaux d'Amax, mais plutôt contre le siège social du ministère de l'Environnement, à Victoria. Ils lancèrent des bocaux de peinture rouge et des fusées éclairantes par les fenêtres, ce qui déclencha les gicleurs du système d'incendie, causant des dommages matériels importants.

Les installations de BC Hydro seront la troisième cible importante du groupe, le 31 mai 1982. Un mouvement d'opposition à l'installation d'une ligne électrique et d'une centrale de distribution avait échoué dans ses plans de faire annuler leur construction. Tout juste après avoir adopté le nom « Direct Action » (inspiré du groupe anarchiste français *Action Directe*, responsable d'une vingtaine d'attentats au cours des années 1970), ils utilisent environ 70 kg d'explosifs pour détruire quatre inducteurs de compensation. Les dommages furent de plusieurs millions de dollars et la distribution hydroélectrique entre le continent et l'île de Vancouver fut retardée de plusieurs mois.

Le 14 octobre 1982 eut lieu l'attaque la plus connue du groupe, contre l'usine de montage de la compagnie Litton Systems, située à Toronto. Litton fabriquait le système de guidage des missiles de croisière construits par la compagnie Boeing. La participation de l'usine à la fabrication de ces missiles était perçue comme une trop grande implication du Canada dans la course aux armements (le début des années 1980, avec Ronald Reagan comme président des États-Unis, avait connu un certain réchauffement de la guerre froide). Direct Action utilisa 250 kg d'explosifs, volés de la même façon que précédemment, aux environs de la ville de Squamish. Ils placèrent les explosifs dans une camionnette, empaquetés dans une caisse en bois identifiée « DANGER EXPLOSIVES ». Vers 23 h 15, Hansen conduisit la camionnette tout près de l'usine, traversant la pelouse et s'arrêtant contre le mur de l'édifice. Elle déclenche le minuteur, réglé pour se déclencher après 30 minutes, et s'enfuit avec Taylor qui l'attendait à proximité. À peu près au même moment, Belmas fait un appel téléphonique aux agents de sécurité de l'usine pour les prévenir de l'explosion prochaine. Malheureusement, les agents prirent trop de temps avant d'évacuer les lieux et le détonateur, fabriqué par Stewart, se déclencha plus rapidement que prévu. La bombe explosa pendant que l'évacuation était en cours, blessant dix personnes sérieusement. Les dommages matériels s'élevèrent à quatre millions de dollars, incluant les fenêtres brisées de plusieurs autres édifices avoisinants, dont un hôtel situé à plus

de 500 mètres. Cependant, la partie du bâtiment qui fut endommagée n'abritait que les bureaux de la compagnie et non la chaîne de montage. L'attaque n'eut donc aucun effet sur la fabrication des systèmes de guidage des missiles.

La dernière cible du groupe fut les clubs *Red Hot Video*, qui étaient spécialisés dans la vente et la location de films pornographiques violents. À la mi-novembre 1982, Hansen et Belmas se joignent à six autres femmes et fondent la *Wimmin's Fire Brigade* avec le but de mettre le feu aux 13 succursales de *Red Hot Video*. Le 22 novembre, vers 1 h 00 du matin, Hansen et une complice vident un bidon d'essence dans une des boutiques, à Surrey. Démontrant encore une fois un certain amateurisme, Hansen tenta d'enflammer le tout en frottant une allumette, qui fit plutôt exploser instantanément les vapeurs d'essence accumulées. L'incendie détruisit entièrement la succursale, ainsi que plusieurs autres magasins mitoyens, causant plusieurs centaines de milliers de dollars de dommages. Hansen s'en tira avec des brûlures superficielles, qui la conduisirent tout de même à l'hôpital.

Squamish, janvier 1983

Les cinq membres du groupe sont arrêtés le 20 janvier 1983 alors qu'ils reviennent d'un exercice de tir dans les montagnes près de Squamish. Il s'agissait pour la Gendarmerie royale du Canada d'une opération majeure qui fut précédée d'une enquête de plusieurs mois, réalisée notamment au moyen d'écoute électronique. Les policiers leur tendirent un guet-apens en simulant des travaux de voirie et attaquèrent leur véhicule avec des bombes lacrymogènes.

Ann Hansen fut condamnée à la prison à vie, mais ne purgea que sept ans de prison. Brent Taylor, pour sa part, écopa de 22 ans de prison. Gerry Hannah et Doug Stewart reçurent des peines respectives de 10 et 6 ans. Julie Belmas fut quand à elle condamnée à 20 ans d'emprisonnement, mais elle fit appel et dénonça ses complices afin d'obtenir une réduction de peine de 5 ans. Au début des années 1990, tous les membres de Direct Action avaient terminé de purger leur peine. Hansen demeurera cependant en liberté surveillée pour le reste de ses jours.

3. Air India

Le 19 juin 1985, un homme réserve un siège à l'aéroport de Vancouver, sous le nom de Jaswant Singh, pour un voyage à destination de New Delhi, avec escales à Toronto, Montréal et Londres, dont la dernière étape est assurée par le vol 182 d'Air India. Un autre voyage, Vancouver/Tokyo/New Delhi, est réservé sous le nom de Mohinderbel Singh. Trois jours plus tard, les deux « M. Singh » se présentent au comptoir et font enregistrer leurs bagages. Les avions décollent, mais aucun des Singh n'est à bord.

Les valises de M. Singh contiennent des explosifs et visent la compagnie aérienne Air India. L'une des bombes éclate lors du transfert des bagages à l'aéroport Narita, au Japon, tuant deux employés et faisant quatre blessés. La seconde explose à bord du vol 182, au large de l'Irlande : l'avion s'écrase en mer, faisant 329 victimes. C'est l'un des attentats terroristes les plus meurtriers de l'histoire — et celui qui a fait le plus de victimes canadiennes (279 citoyens canadiens, dont la moitié étaient de la région de Montréal).

À la suite à ces événements, la surveillance policière s'est accrue à l'endroit des groupes séparatistes sikhs et a permis de déjouer deux autres complots. Dans un premier cas, cinq extrémistes sikhs sont arrêtés à Montréal alors qu'ils préparaient une attaque contre un autre avion d'Air India en mai 1986. Quatre autres séparatistes sikhs, qui s'apprêtaient à faire sauter des édifices du gouvernement indien à New Delhi, ainsi que des trains et une raffinerie de pétrole en Inde, sont également arrêtés en Ontario.

Éléments déclencheurs

Un an avant les explosions, entre le 3 et le 6 juin 1984, après un long siège durant lequel des groupes armés séparatistes sikhs avaient tenu tête à l'armée indienne dans plus d'une quarantaine de fortifications de fortune, un assaut final avait été commandé par le premier ministre indien, Indira Gandhi, sur plusieurs temples où s'étaient réfugiés des insurgés (Indira Gandhi sera elle-même assassinée par ses gardes du corps sikhs, le 31 octobre 1984). Le plus important symbole de la religion sikhe, le Temple d'Or (*Amritsar*), est gravement endommagé et plusieurs centaines

de personnes, insurgés et innocents, y trouvent la mort. Ces événements soulèvent la colère d'une grande partie de la population sikhe, dont la communauté sikhe du Canada.

Après ces attaques, plusieurs groupes d'extrémistes sikhs prennent de l'ampleur au Canada : notamment le *Babbar Khalsa* (BK), le *Babbar Khalsa International* (BKI) et le *International Sikh Youth Federation* (ISYF). Ces trois groupes se retrouvent d'ailleurs aujourd'hui sur la liste canadienne des entités terroristes. Le BK, dont le leader est Talwinder Singh Parmar, est responsable des attentats commis contre Air India. Un riche homme d'affaires de Vancouver, Ripudaman Singh Malik, a été recruté par Parmar afin de financer les activités du groupe.

Le BK n'est certes pas un groupe clandestin. En effet, les membres s'affichent en public, font des discours extrémistes. Entre autres, Parmar prononce un discours dans lequel il invite les Sikhs à éliminer le plus grand nombre possible d'Indiens : « *I give you my most solemn assurance – until we kill fifty thousand Hindus, we will not rest*¹⁰. » Ajaib Singh Bagri, lieutenant de Parmar, appelle à la révolte contre le gouvernement indien au Madison Square Garden de New York. Ces discours retiennent l'attention des services secrets indiens qui font part de leurs inquiétudes au gouvernement canadien.

Mises en garde ignorées

L'attentat contre Air India n'est pas seulement l'histoire d'une attaque terroriste, mais aussi celle du travail des organisations chargées de prévenir ce genre d'événements. Le gouvernement canadien, la GRC ainsi que le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) ont, à plusieurs reprises, été informés que quelque chose se préparait contre la compagnie aérienne. Près d'une soixantaine d'appels de menace contre les avions d'Air India sont enregistrés. Mais, comme on le dit aujourd'hui, ils restèrent incapables de « connecter les points » (*connect the dots*). En fait, la menace que représentaient les groupes sikhs n'a jamais été prise au sérieux par les autorités – certaines d'entre elles ne disposaient pas des interprètes nécessaires pour traduire les conversations et les documents

10. Bolan, Kim, *Loss of Faith How the Air-India Bombers Got Away With Murder*, Toronto, M&S, 2005, p. 46.

qui auraient permis une analyse de la situation. Notons quelques-unes des principales mises en garde qui ont été ignorées :

- En septembre 1984, la GRC est informée que la compagnie Air India est la cible potentielle d'attaques terroristes à la bombe.
- Le FBI contacte, en janvier 1985, les autorités canadiennes pour les informer que des attaques terroristes se préparent.
- En mai 1985, un message urgent provient du gouvernement indien à l'effet que des attentats terroristes sont à prévoir à l'approche du premier anniversaire de l'attaque contre le Temple d'Or.
- À Vancouver, le 4 juin 1985, le SCRS effectue une filature à l'endroit de Parmar. Les agents suivent Parmar, accompagné de deux autres hommes, à proximité d'une forêt, où ils entendent une importante détonation. Croyant que les trois hommes s'exercent à tirer au fusil, les agents du SCRS ne donnent pas de suite à cet incident. Il sera plus tard prouvé que cette détonation avait été causée par l'explosion d'une bombe.
- Deux jours plus tard, Air India avertit le gouvernement du Canada qu'il est possible que des actes de sabotage soient commis contre ses appareils.

Dans l'année qui précède l'attentat, le SCRS a envoyé 15 avertissements à la GRC à l'effet que des menaces pèsent sur la compagnie Air India. Comme Bolan¹¹ le note, il n'y avait à l'époque qu'un seul vol d'Air India en partance du Canada à chaque semaine. On ne réussit tout de même pas à le protéger. Dernière erreur, à l'automne 1985, soit quelques mois après les explosions, le SCRS efface l'ensemble des bandes magnétiques contenant les conversations des principaux suspects. Inutile de souligner que ce geste gênera considérablement le déroulement des procès qui suivront.

Les procès

Les bombes placées dans les avions d'Air India ont donné lieu à l'une des plus importantes enquêtes et à l'un des plus coûteux procès de l'histoire du Canada.

Le concepteur des bombes, Inderjit Singh Reyat, fut retracé à l'aide de fragments de l'engin explosif trouvés dans les débris à l'aéroport Narita. Les techniciens en scène de crime ont découvert des morceaux d'une radio Sanyo, d'une pile de 12 volts Eveready et d'une horloge Micronta.

11. *Ibid.*, p. 48.

Ils conclurent également que la bombe avait été placée dans une valise de marque Jetstream. Un bout de carton provenant d'une boîte ayant servi à la fabrication de la bombe et sur lequel était inscrite la lettre « M » fut également retrouvé. Il s'agissait de l'emballage de la radio Sanyo, dont le modèle était discontinué et n'avait été mis en vente seulement qu'à Duncan, en Colombie-Britannique. La GRC arrête Reyat en novembre 1985, après l'avoir relié à l'achat de cette radio. Elle arrête également Parmar, le leader du BK, mais il est relâché faute de preuves. Il retourne vivre au Pendjab (province séparatiste sikhe de l'Inde), où il s'implique dans les groupes extrémistes. Il y sera arrêté et torturé à mort par la police indienne en octobre 1992. Reyat, pour sa part, verse une amende de 2000 \$ pour l'incident de la bombe dans les bois de Vancouver. Il quitte ensuite le Canada pour aller s'installer au Royaume-Uni (il a la double citoyenneté canadienne et britannique).

En février 1988, Reyat est arrêté, à la demande des autorités canadiennes. Il réussit à ralentir le processus d'extradition pendant près de deux ans, mais il est tout de même renvoyé au Canada en décembre 1989. Son procès s'ouvre en septembre 1990 et se termine six mois plus tard, par une sentence de 10 ans de prison — seulement pour l'attentat du Japon, aucun lien n'ayant pu être établi avec l'explosion du vol 182.

Ce n'est qu'en octobre 2000 que deux autres conspirateurs, Bagri et Malik, sont arrêtés (plusieurs autres ne seront jamais inquiétés). Reyat est à nouveau arrêté en juin 2001, alors qu'il lui restait une semaine à purger à sa sentence. Cette fois, les accusations portent directement sur l'attentat contre l'avion d'Air India. Il plaide coupable pour homicide involontaire et est condamné à une peine d'emprisonnement de 5 ans. Il promet également qu'il témoignera au procès des deux autres accusés. Le procès de Bagri et Malik se solde, en mars 2005, par leur acquittement en raison d'un cafouillage dans l'enquête menée par la GRC et le SCRS.

4. Les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul

Selon un rapport de *Human Rights Watch*¹², les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (TLET) extorqueraient chaque année des millions de

12. Human Rights Watch (HRW), «Funding the “Final War” : LTTE Intimidation and Extortion in the Tamil Diaspora», *Human Rights Watch*, 18(1), 2006, <<http://hrw.org>>.

dollars de la communauté tamoule du Canada. La publication de ce rapport fut certainement une des raisons de l'inscription du groupe sur la liste des entités terroristes le 8 avril 2006. Suite à cette inscription, toute participation aux activités du groupe constitue désormais une infraction criminelle. D'ailleurs, les effets de cette criminalisation se sont fait sentir rapidement puisque quatre jours plus tard, soit le 12 avril 2006, les locaux montréalais de leur principale institution, la World Tamil Organisation (WTO), furent perquisitionnés par la GRC et le SCRS. Les autorités craignaient probablement la disparition de documents compromettants pour les membres du groupe.

Les TLET sont un bon exemple des activités de groupes internationaux au Canada. Les pays comme le nôtre se distinguent par l'absence ou la rareté d'attentats terroristes, qui sont les « activités primaires » de tels groupes. Il ne faut cependant pas conclure qu'il n'y existe pas de groupes terroristes. La majorité des groupes terroristes internationaux présents au Canada y effectuent des « activités secondaires » (financement, formation, recrutement, hébergement de membres en fuite, approvisionnement en matériel et en armes) qui sont des formes de soutien aux attentats qu'ils commettent ailleurs.

Un autre aspect particulièrement intéressant du groupe est son interaction avec la politique canadienne. Deux choses sont à noter ici. Premièrement, les groupes tamouls étaient, jusqu'à récemment, très influents au sein de la politique fédérale de la région de Toronto, plus particulièrement auprès du Parti libéral du Canada. Deuxièmement, l'arrestation de membres des TLET a été la source de controverses politiques. Manickavasagam Suresh, par exemple, fut arrêté sous le coup d'un « certificat de sécurité », procédure prévue par la Loi sur l'immigration permettant d'emprisonner un individu soupçonné de terrorisme à l'aide de preuves secrètes. Les certificats de sécurité sont fortement contestés parce qu'ils constituent une entrave aux droits et libertés.

Origines

Les Tamouls sont originaires du Sri Lanka, anciennement le Ceylan, où ils forment une minorité importante de plus de 20 % de la population. À l'époque où le Ceylan était une possession de la couronne britannique (1796 à 1948), les Tamouls étaient favorisés par les institutions sociales et

politiques mises en place par la Grande-Bretagne. En 1948, le pays obtient son indépendance et les Tamouls perdent leur dominance et leurs privilèges institutionnels au profit de la majorité cinghalaise, qui adopte des politiques opprimantes : obligation d'apprendre la langue cinghalaise, adoption du bouddhisme comme religion officielle, exclusion des Tamouls du gouvernement.

En 1972, le Ceylan se dissocie complètement de l'influence britannique et adopte le nom de Sri Lanka. Quelques années plus tard, les Tamouls commencent à revendiquer l'indépendance du territoire où ils sont majoritaires, le nord-est de l'île appelé Eelam tamoul (pays tamoul). Les TLET, qui préconisent la résistance armée, voient le jour en 1976.

Une caractéristique des TLET est l'usage de la tactique de l'attentat suicide à la bombe, dont ils sont les inventeurs. Ces attentats sont la « spécialité » d'un sous-groupe des TLET, les « Tigres noirs » (ou « Escadron des ombres »). Entre 1987 et 1998, les Tigres noirs ont perpétré 155 attaques suicide contre des soldats ou des civils, alors que l'ensemble de tous les autres groupes ayant recours à cette tactique (dont le Hamas, le Hezbollah, le Parti des travailleurs du Kurdistan et le Babbar Khalsa), en avaient commis seulement une cinquantaine.

Parmi les attentats attribuables aux TLET, on retrouve l'assassinat de l'ex-premier ministre de l'Inde, Rajiv Gandhi, le 21 mai 1991. Ce dernier avait donné son appui au gouvernement sri lankais et condamné les actes violents commis par les tamouls radicaux. Il avait également envoyé ses troupes au Sri Lanka en 1987-88 afin de freiner la menace des TLET. Au moment de son assassinat, Rajiv Gandhi était en campagne électorale afin de reprendre la tête du pays, ce qui n'était pas vraiment dans l'intérêt des Tigres tamouls. Près de deux ans plus tard, soit le 1^{er} mai 1993, c'est le président du Sri Lanka, Ranasinghe Premadasa, qui meurt lors d'un attentat suicide. Si la mort de Rajiv Gandhi avait causé tout un émoi en Inde, il n'en va pas de même lorsque le président sri lankais est assassiné, celui-ci n'était pas très populaire auprès du peuple. En plus d'avoir été fortement critiqué pour certaines de ses décisions politiques, on l'avait même accusé de corruption et d'entretenir des relations plutôt douteuses avec les TLET. On dénote également l'assassinat de plus d'une centaine d'autres politiciens, autant cinghalais que tamouls. Un des attentats les plus dévastateurs fut l'explosion, en 1996, d'un camion piégé rempli de 400 kilos d'explosifs contre la Banque centrale de Colombo. Plus de

90 personnes trouvèrent la mort et plus de 1400 autres furent blessées. Depuis le début du conflit armé entre les Tigres tamouls et le gouvernement sri lankais, soit vers 1983, on dénombre plus de 60 000 victimes (entre 16 000 et 20 000 de ces victimes seraient des rebelles tamouls).

Il faut noter que les TLET ne sont pas simplement une organisation terroriste. En fait, la majorité de leurs ressources sont vouées à des stratégies de guérilla contre l'armée cinghalaise. Ils disposent, entre autres, d'artillerie lourde, d'aéronefs et d'une marine militaire. Certains des attentats suicides étaient d'ailleurs dirigés contre les forces militaires cinghalaises. La toute première attaque du genre, en 1987, fut menée contre un camp militaire et tua 39 soldats. La plus importante s'est produite le 16 octobre 2006, alors qu'une centaine de marins de l'armée sri lankaise ont trouvé la mort suite à un attentat-suicide. Cette attaque est la plus meurtrière commise par les TLET. Soulignons que depuis 2000, les Tigres tamouls dirigent *de facto* la région de la ville de Jaffna, au nord du pays. Le contrôle de territoire est une caractéristique souvent utilisée dans la littérature pour différencier les groupes de guérilla et les groupes terroristes. Un processus de paix extrêmement laborieux est parrainé depuis 2002 par la Norvège.

Activités des TLET au Canada

Le Canada, plus particulièrement Toronto, serait la plus importante base des TLET à l'étranger. Leurs activités en sol canadien peuvent être classées en trois catégories : le financement, la propagande et l'approvisionnement en armes¹³. En avril 2006, Human Rights Watch publiait son rapport sur les activités de financement des TLET à travers le monde¹⁴. La violence utilisée par les TLET pour extorquer des fonds auprès de la communauté tamoule de la région de Toronto attira particulièrement l'attention. Le rôle joué par cette publication reste nébuleux, mais quelques jours plus tard le nouveau gouvernement conservateur de Stephen

13. Chalk, Peter, « Commentaire N° 77 », *Organisation et opérations internationales des Tigres Libérateurs de l'Éelam Tamoul (TLET) – Analyse préliminaire*, Ottawa, Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS), 1999, <www.csis-scrs.gc.ca>; Zunzer, Wolfram, *Diaspora Communities and Civil Conflict Transformation*, Berghof Occasional Paper No. 26, Berlin, Berghof Research Center, 2004, <www.berghof-center.org>.

14. HRW, « Funding the "Final War" », 2006, *op. cit.*

Harper faisait inscrire le groupe sur la liste des groupes terroristes criminalisés. Ceci signifie qu'il est désormais illégal d'offrir tout soutien, financier, matériel ou formatif au groupe. En effet, jusqu'à cette date, il était parfaitement légal d'amasser des fonds ouvertement pour les TLET, ce dont les membres du groupe avaient grandement profité pendant des années. Les levées de fonds se faisaient à l'aide de quêtes de charité durant des événements festifs, par la vente d'items divers (drapeaux, posters portant l'emblème des TLET, vêtements, cassettes vidéo de combats au Sri Lanka) et par des visites personnelles. Durant ces visites, les individus ciblés étaient *fortement* encouragés à participer. Une bonne part de ces encouragements constituait sans aucun doute de l'extorsion, mais il n'existe aucune statistique à cet effet — la plupart des victimes préférant ne pas faire appel à la police.

Parmi les incidents connus, notons, par exemple, que des commerçants torontois distribuant *Muncharie*, une revue critiquant ouvertement les TLET, ont été victimes d'intimidation en décembre 1995. Dans un cas, un individu fut arrêté après avoir tabassé le propriétaire d'un commerce et avoir volé ses copies de *Muncharie*. L'éditeur du magazine a suspendu sa publication après avoir été menacé lui aussi¹⁵.

En août 1998, Muralitharan Nadarajah arrive à l'aéroport de Dorval, en possession d'un passeport danois, sous le faux nom de Siva Shanmugan, et fait une demande de réfugié. Découvrant sa véritable identité, la GRC perquisitionne son logement, y trouve de la littérature sur les TLET et procède à son arrestation. Il est relâché après qu'un ami eut payé sa caution de 50 000 \$. Nadarajah, une des têtes dirigeantes des TLET, est un expert de l'extorsion de fonds, activité qu'il avait exercée en Suisse avant d'arriver au Canada. Il aurait également participé à l'exécution d'un Tamoul important en France. Il n'a cependant jamais été accusé de ces crimes, faute de preuve et de témoin¹⁶.

Le rapport de HRW est surtout basé sur de telles preuves anecdotiques, puisque les chiffres sont tout simplement manquants. Et les anecdotes,

15. SCRS, *Terrorisme international: menace pour le Canada*, rapport N° 2000/04, 2000, <www.csis-scrc.gc.ca>.

16. Bell, Stewart, « Threat to Canadians? A suspected terrorist accused of masterminding an extortion campaign in Switzerland is living in Toronto and trying to persuade the Canadian government to accept him as a refugee », *National Post*, 6 juin 2001.

malheureusement, ne manquent pas. Une question qui se posera éventuellement est de savoir si le fait d'avoir banni les activités ouvertes de financement mènera à une augmentation du problème d'extorsion, pour compenser le manque à gagner du groupe. Évidemment, l'absence de mesures chiffrées nous condamne à la spéculation sur ce plan.

Durant les années où le groupe était toujours légal au Canada, ses liens avec des politiciens, surtout du parti Libéral, étaient notoires. En mai 2000, l'ex-premier ministre Paul Martin (à l'époque, il était ministre des Finances) et Maria Minna (alors ministre de la Coopération internationale) assistent à un dîner de la *Federation of Associations of Canadian Tamils* (FACT) soulignant le nouvel an tamoul. Ils prétendirent par la suite avoir été induits en erreur par les organisateurs. Cependant, Bell¹⁷ affirme que le SCRS avait pourtant prévenu les deux ministres de ne pas se rendre à cette réception, considérant la FACT comme une « société-écran » des TLET (tout comme la WTO et la *World Tamil Movement*, WTM). Bell¹⁸ relate également un événement concernant un député libéral de Toronto, Jim Karygiannis, qui aurait pris part à une manifestation organisée par la FACT.

Enfin, un autre aspect assez spécifique des Tigres tamouls est leur connexion à divers gangs de rue. Il existe une importante littérature sur l'interaction entre terrorisme et crime organisé, mais la plupart du temps cette interaction reste de l'ordre de la supposition, sans fondement. Pourtant, les TLET de la région de Toronto semblent effectivement offrir un exemple d'une telle coopération – qui reste tout de même exceptionnelle mondialement¹⁹.

Notons tout d'abord que les Tigres ne sont pas les seuls à préconiser l'indépendance de l'Eelam tamoul. Une autre organisation, le *People's Liberation Organization of Tamil Eelam* (PLOTE) partage le même objectif, mais a la particularité d'être représentée au gouvernement. Cette rivalité se manifeste également chez les gangs de rue tamouls de Toronto. En effet, les « Valvedditurai » (VVT, lieu de naissance de plusieurs des

17. Bell, Stewart, *Terreur froide. La filière canadienne du terrorisme international*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2004, p. 102.

18. *Ibid.*, p. 67.

19. Leman-Langlois, Stéphane, « Terrorisme et crime organisé, contrastes et similitudes », dans C.P. David et B. Gagnon (dir.), *Repenser le terrorisme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

membres du groupe) et les « AK Kannan » (d'après le surnom de leur chef, à peu près équivalent à « Dieu du AK-47 ») affiliés respectivement aux TLET et aux PLOTE, se disputent des territoires pour la vente de drogue. Les VVT sont les hommes de main des TLET, se chargeant d'intimider et d'extorquer les membres de la communauté tamoule.

Manickavasagam Suresh

Le cas de Manickavasagam Suresh est particulièrement révélateur de l'ampleur des activités des Tigres. Il est considéré comme étant le leader des TLET au Canada, son poste officiel étant « coordonnateur » de la FACT. Suresh aurait été envoyé expressément du Sri Lanka pour veiller aux levées de fonds canadiennes²⁰.

Il arrive au Canada en 1990 et obtient le statut de réfugié. Durant l'été 1991, Suresh demande le statut d'immigrant reçu, mais il est déclaré inadmissible pour des raisons de sécurité par Immigration et citoyenneté Canada. S'enclenchent par le fait même une longue suite de procédures – le statut juridique de Suresh est d'ailleurs toujours en suspens.

Selon le SCRS, Suresh est un agent de financement des TLET à cause de ses liens avec le WTM et la FACT. Cet avis du SCRS souligne encore une fois le conflit existant entre les objectifs et les moyens propres aux politiciens et ceux des instances de contrôle. En effet, certains politiciens n'hésitent pas à s'associer à des organisations reconnues pour leur affiliation à des groupes terroristes lorsque vient le temps d'obtenir des appuis politiques. Rappelons que Paul Martin et Maria Minna avaient assisté à un dîner organisé par la FACT. Bien sûr, cette pratique n'est pas exclusive au Parti libéral et aux TLET. En avril 2006, Jason Kenney, un député conservateur, avait assisté à Ottawa à une manifestation du Conseil national de la résistance iranienne (*National Council of Resistance of Iran*, NCRI), connu comme étant une branche de l'Organisation des Moudjahidines du peuple (*Mujahedin-e Khalq Organization* ou MEK²¹). Le MEK se retrouve sur la liste des groupes terroristes du Canada, des États-Unis et de l'Union européenne.

20. Bell, Stewart, *Terreur froide*, p. 77.

21. MacCharles, Tonda, « Tory MP spoke to rally of group on terrorist list Unaware of terror links, Kenney says NDP's Nash lashes out at «hypocrite» », *Toronto Star*, 24 août 2006, p. A6.

Ce sont donc les informations fournies par le SCRS qui ont entraîné l'arrestation de Suresh en octobre 1995, sous le coup d'un « certificat de sécurité ». Ce « certificat » est une procédure spéciale autorisée par la Loi sur l'immigration depuis 1991, qui permet aux autorités d'arrêter sans mandat, de détenir et d'expulser un ressortissant étranger soupçonné d'activités menaçant la sécurité nationale. De plus, les preuves peuvent demeurer secrètes :

Le juge fournit au résident permanent ou à l'étranger, afin de lui permettre d'être suffisamment informé des circonstances ayant donné lieu au certificat, un résumé de la preuve ne comportant aucun élément dont la divulgation porterait atteinte, selon lui, à la sécurité nationale ou à la sécurité d'autrui²².

On voit bien pourquoi les certificats de sécurité sèment la controverse : il est contraire aux principes du droit de faire appel à des preuves secrètes et la Charte des droits et libertés du citoyen protège les canadiens contre cette pratique. En effet, pour arrêter un citoyen canadien, les autorités doivent disposer d'un mandat ou d'un motif raisonnable et présenter une preuve explicite lors de la mise en accusation. Cependant, la Charte ne s'applique pas aux non citoyens.

Ce n'est pas le seul débat entourant l'affaire Suresh. À partir de janvier 1998, Immigration Canada a entrepris des démarches d'expulsion contre Suresh qui ont abouti en Cour suprême. En première instance, les preuves présentées par le ministère ont convaincu le juge de la Cour fédérale du Canada que Suresh devait être déporté le plus rapidement possible. D'abord débouté en Cour d'appel fédérale en 2000, Suresh aura finalement gain de cause en janvier 2002 devant la Cour suprême du Canada. Dans l'arrêt *Suresh c. Canada*, la Cour déclare que d'après la Charte, on ne doit pas expulser une personne vers un pays où elle risque d'être torturée. Ceci est d'ailleurs conforme à Convention des Nations unies contre la torture, dont le Canada est signataire. Cependant, l'arrêt ajoute également que cette règle n'est pas absolue puisqu'il « faut mettre en balance l'intérêt du Canada à combattre le terrorisme et le droit du réfugié de ne pas être expulsé vers un pays où il risque la torture²³ ». La Cour

22. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2001, Ch. 27, 78h).

23. *Suresh c. Canada* (Ministre de la Citoyenneté de l'Immigration), 2002, CSC 1, R.C.S. 3.

a donc ordonné une nouvelle audience sur la déportation de Suresh au Sri Lanka. Aucune autre procédure ne semble toutefois avoir été entamée contre lui, mais il doit cependant demeurer en liberté surveillée.

Pour conclure, notons que la décision prise par la Cour suprême en 2002 est largement critiquée. En 2005, Louise Arbour (Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme), qui avait pourtant participé au jugement Suresh en tant que juge de la Cour suprême, a même demandé à la Cour de revoir cette décision²⁴.

5. La famille Khadr

En décembre 2005, Abdullah Kahdr débarque à l'aéroport Pearson de Toronto et révèle à des agents de la GRC, avec qui il a accepté de discuter, la nature de sa collaboration avec des membres du réseau al-Qaida. Alors qu'il vivait au Pakistan et en Afghanistan, il assistait un fournisseur d'armes du groupe en testant le matériel avant livraison. Il se découpait également à l'époque une part de revenu en revendant une portion du matériel à des groupes locaux. Deux semaines plus tard, il est arrêté dans un restaurant près de chez lui par des agents de la GRC et ce, à la demande des autorités étatsuniennes.

Abdullah Khadr est l'aîné d'une famille d'origine égyptienne dont deux générations sont liées au jihadisme international et à al-Qaida en particulier. Leur histoire — toujours en cours — est d'un intérêt particulier pour ceux qui se penchent sur la formation de réseaux terroristes et sur l'influence des liens familiaux sur l'adoption d'une position extrémiste et la participation à des actes de terrorisme. Elle illustre également, tout comme le cas des TLET décrit ci-dessus, les liens complexes entre les relations internationales, la politique intérieure et l'extrémisme.

Ahmed Saïd Khadr

Patriarche du clan Khadr, il immigre au Canada à la fin des années 1970, en provenance d'Égypte. Il fait des études en génie informatique à l'Université d'Ottawa et est par la suite engagé par une compagnie de

24. Perreault, Laura-Julie, «Expulsion d'immigrants. Louise Arbour invite le Canada à revoir ses pratiques», *La Presse*, 15 juin 2005, p. A-10.

télécommunications. En 1980, l'URSS envahit l'Afghanistan, provoquant ainsi une réponse annoncée comme une « guerre sainte », ou « jihad », par les rebelles. Ahmed Saïd Khadr se rend donc en Afghanistan, afin de combattre l'armée soviétique. Ceci, sous prétexte d'exécuter une mission humanitaire pour le compte d'une organisation caritative fondée à Ottawa, Human Concern International (HCI). Sous cette image humanitaire, l'organisation est soupçonnée par le SCRS de soutenir l'Islam militant et d'avoir des liens avec le réseau al-Qaida. C'est au cours de cette mission en Afghanistan que Ahmed Saïd Khadr fera la rencontre d'Oussama Ben Laden, avec qui il se liera d'amitié.

Ahmed Saïd Khadr est arrêté au Pakistan en 1995. Il est soupçonné d'avoir financé l'attentat à la bombe contre l'ambassade d'Égypte à Islamabad, à l'aide de fonds provenant notamment de la HCI. En janvier 1996, il entame une grève de la faim et une campagne médiatique afin de faire pression sur les gouvernements canadien et pakistanais pour retrouver sa liberté. Cette tactique porte fruit puisque le premier ministre de l'époque, Jean Chrétien, le visite à l'hôpital, devant les médias, et négocie avec les autorités pakistanaises pour le faire libérer.

Suite aux attaques du 11 septembre 2001 et la création d'une liste d'« entités terroristes », le nom d'Ahmed Saïd Khadr est associé au terrorisme par le gouvernement des États-Unis. On n'entend plus parler de lui jusqu'en octobre 2003, lorsque l'armée pakistanaise prend d'assaut un repère soupçonné d'abriter des membres importants d'al-Qaida. Plusieurs de ces membres sont faits prisonniers mais huit d'entre eux sont abattus, dont Ahmed Saïd Khadr, 57 ans. Le plus jeune de ses fils, Abdul Karim, est touché à la colonne vertébrale pendant cette attaque et il restera paraplégique.

Maha (Elsamnah) Khadr

Canadienne née en Égypte de réfugiés palestiniens, elle vit au pays depuis plusieurs années déjà lorsqu'elle fait la rencontre d'Ahmed Saïd Khadr. Elle joue un rôle secondaire dans les activités de sa famille, mais aidera toutefois son mari, suite à sa libération en 1996, à fonder une nouvelle organisation caritative islamique, le Health and Education Project International (HEPI). Elle participera également, avec sa fille, à une tournée des médias suite à la mort de son mari et aux arrestations de ses fils.

Zaynab Khadr

La fille aînée de la famille a été mariée à un membre du réseau al-Qaida (elle est maintenant divorcée et a la garde d'une fillette de six ans). Oussama Ben Laden aurait d'ailleurs assisté à son mariage, le 9 septembre 1999. Elle mène, depuis quelques années, une campagne médiatique où elle dénigre les gouvernements canadiens et états-uniens, réaffirme les liens de sa famille avec Ben Laden et justifie les agissements des différents membres de sa famille – mais nie pourtant qu'ils aient fait partie d'al-Qaida :

We would meet sometime in social gathering and Eid, prayer, weddings, or whatever, but we were never Al Qaeda. [...] You're doing it in the way of God, of Allah. It's the best way to die. And my father had always wished that he would be killed ... for the sake of Allah. I remember when we were very young he would say, «If you guys love me, pray for me that I get jihaded,» which is being killed²⁵.

À l'été 2006, 17 présumés terroristes ayant comploté pour faire exploser des bombes au fertilisant à Toronto sont arrêtés par la GRC. Lors de leur comparution, plusieurs membres de la famille Khadr assistent aux audiences pour signifier leur soutien. D'ailleurs, certains membres du groupe de suspects sont des connaissances des Khadr. Répondant à des questions sur cet événement, Zaynab décrit ainsi les retombées possibles du rôle du Canada en Afghanistan : «*No one likes [violence], but it happens. And should the Canadians expect it with the strategy that's being taken? They should expect it²⁶.*»

On suppose que Zaynab Khadr serait également impliquée dans différentes activités de soutien, notamment en contribuant aux échanges d'informations entre certains membres du réseau al-Qaida. En février 2005, alors qu'elle revient au Canada après un séjour en Afghanistan, des agents de la GRC l'attendent à l'aéroport Pearson de Toronto, munis d'un mandat de perquisition. Ils saisissent divers objets qu'elle a en sa possession, dont un ordinateur portable, des lettres ainsi qu'un bottin d'adresses. Aucune accusation ne sera portée contre elle, mais les objets confisqués

25. PBS, «Interview with Maha Elsamnah and Zaynab Khadr», *Frontline*, avril 2004, <www.pbs.org>.

26. Friscolanti, Michael, «The House of Khadr», *Maclean's*, 119(31), 2006, p. 16.

seront conservés par les autorités. Selon la GRC, les effets personnels saisis contiennent des informations sur diverses attaques menées contre les forces de la coalition en Afghanistan (elle affirme ne pas être au fait de ces informations, ayant acheté l'ordinateur de seconde main avant de revenir au Canada).

Abdullah Khadr

Le fils aîné, dont nous avons déjà parlé plus haut, a commencé à suivre une formation militaire dans un camp d'entraînement d'al-Qaida en 1994, alors qu'il n'était âgé que de 13 ans. En janvier 2004, un attentat suicide ayant tué un soldat canadien à Kaboul lui avait été attribué à tort par des porte-parole du Taliban. Quelques semaines plus tard, il rencontra un journaliste, à Islamabad, pour démentir ces informations. Après quelque temps, les autorités pakistanaises l'arrêtent et le placent en détention pendant 14 mois, durant lesquels il sera torturé.

Abdurahman Khadr

Il a également débuté très tôt sa formation militaire dans les camps d'al-Qaida. Tout comme son frère aîné, il se serait rendu en Afghanistan en 1994 afin d'y suivre une formation sur les fusils d'assaut, les fusils de tireurs d'élite, les pistolets ainsi que sur la fabrication d'explosifs. Cependant, comme il ne partage pas les valeurs familiales religieuses (il boit, fume et sort dans les bars), il tente de se souscrire, à la fin des années 1990, à l'autorité de son père. À cette époque, il se trouve au Pakistan. Il se rend donc à l'ambassade canadienne de la région, mais n'y trouve pas le support désiré afin de revenir au pays.

Alors que l'invasion des forces de la coalition bat son plein, deux mois après les attentats du 11 septembre 2001, il est arrêté dans les rues de Kaboul, soupçonné d'appartenir au réseau al-Qaida. Peu de temps après, il est approché par les autorités étatsuniennes qui désirent obtenir sa collaboration; il accepte immédiatement. Selon ses dires, il passe ensuite plusieurs mois à Kaboul, près de l'ambassade des États-Unis, dans une maison secrète appartenant à la CIA. Une compensation financière lui est offerte en échange de sa participation à certaines enquêtes (5000 \$ ainsi qu'une allocation de 3000 \$ par mois).

Il est subséquemment envoyé au centre de détention de Guantanamo, séjour qui, selon lui, fut entièrement planifié par la CIA. Sa mission était d'y obtenir de précieuses informations de la part d'autres détenus. Afin de ne pas se faire démasquer, il aurait été traité de la même façon que les autres prisonniers. Toujours selon sa version des faits, il sera envoyé en Bosnie en 2003 pour s'infiltrer au sein de groupes musulmans, ce qu'il ne fera pas. À ce moment, il contacte les médias et prétend avoir de la difficulté à trouver de l'aide dans les ambassades canadiennes du Pakistan et d'autres pays et vouloir rentrer chez lui. Ce n'est que plus tard, dans un documentaire-choc de la télévision anglaise de Radio-Canada, que l'histoire de sa supposée collaboration avec la CIA est révélée. Les autorités étatsuniennes refusent bien entendu de confirmer ou de nier l'histoire. En 2006, Abdurahman faisait à nouveau la manchette, alors que la décision du gouvernement du Canada de lui refuser un passeport pour des raisons de sécurité, était jugée invalide par la Cour fédérale de l'Ontario.

Omar Khadr

À l'été 2002, Omar est atteint par trois projectiles alors qu'il combat les forces américaines en Afghanistan. Il survit à ses blessures, mais perd l'usage d'un œil. Soupçonné d'avoir perpétré une attaque à la grenade qui a tué un soldat états-unien, il est envoyé à Guantanamo, où il se trouve toujours. Selon l'organisme Amnistie internationale, ses conditions de détention et les moyens qui lui sont disponibles pour préparer sa défense sont inadéquats. À l'été 2006, des avocats ont demandé qu'Omar soit extradé au Canada pour y suivre un procès plus régulier. Cette demande fut immédiatement refusée et Khadr fut renvoyé devant la « commission militaire », sorte de tribunal *ad hoc* spécialement mis sur pied en 2006 pour traiter les détenus de Guantanamo en contournant le droit militaire traditionnel. Depuis ce jour, le cas est une épine dans le pied du gouvernement canadien, qui continue d'affirmer ne pas vouloir interférer avec le « processus judiciaire » en cours aux États-Unis. Or, ce processus s'est écrasé devant une série d'écueils, dont : la révélation que les preuves contre Khadr sont extrêmement faibles, la démission d'avocats de la défense écœurés par le processus²⁷, le jugement de la Cour

27. Zwerdling, Daniel, « Respected Marine Lawyer Alleges Military Injustices », *NPR News*, 2007, <www.npr.org>.

suprême des États-Unis qui décréta en 2008 que les commissions militaires sont anticonstitutionnelles, le renvoi en tribunal militaire régulier, le retrait de témoins de la poursuite et tout récemment le rapatriement de la plupart des autres détenus dans leurs pays d'origine. Le gouvernement canadien résiste à la pression et refuse de demander le retour de Khadr, comme le réclament plusieurs organismes, dont Amnistie internationale, ainsi que de personnages renommés, comme le général Roméo Dallaire.

Abdul Karim Khadr

Cadet de la famille, il fut blessé lors d'une bataille livrée aux forces pakistanaises en 2003. Paraplégique, il est revient du Pakistan avec sa mère en avril 2004, à l'aide de passeports d'urgence émis par le gouvernement canadien, à la demeure familiale de Toronto pour poursuivre ses traitements médicaux. Il s'y trouve toujours à l'heure où cet ouvrage paraît.



On le voit donc, l'objectif annoncé de ce chapitre d'illustrer la diversité des actes classés comme « terroristes » est clairement atteint. Les similarités entre les divers cas décrits sont exceptionnelles et surtout, peu profondes. Au contraire, le nombre de points qui offrent un contraste sont très nombreux. Aucun des cas décrits ne montre la même trajectoire d'affiliation au groupe. Certains individus sont devenus membres à cause des traditions et des connexions de leur famille; d'autres se sont rencontrés à l'université; d'autres encore sont appelés vers des groupes partageant la même identité ethnique. Bien sûr, les Khadr et les Fils de la liberté sont arrivés au terrorisme à cause de liens religieux et familiaux. Mais les différences entre les deux cas sont si claires que cette coïncidence paraît entièrement fortuite.

Les objectifs de chacun sont également d'une grande variété. Si certains s'inscrivent dans un mouvement jihadiste mondial, d'autres se contentent de tenter de modifier certains éléments de leur environnement immédiat. D'autres adoptent des causes extrêmement spécifiques. Enfin, certains ont des activités qui, au Canada, ne sont pas terroristes au sens

propre du terme, se concentrant sur les levées de fonds. Certains sont motivés par des événements s'étant déroulés à des milliers de kilomètres du Canada, d'autres par des faits tout près d'eux.

Enfin, les méthodes utilisées sont également hautement variables, de tactiques de guérilla menées dans les montagnes de l'Afghanistan ou dans les jungles du Sri Lanka, à la bombe artisanale laissées contre un édifice dans un parc industriel banal.